

[Recommandation du Conseil de l'Union européenne relative à la promotion de valeurs communes, à l'éducation inclusive et à la dimension européenne de l'enseignement](#) [1]

Recommandation du Conseil [de l'Union européenne] du 22 mai 2018 relative à la promotion de valeurs communes, à l'éducation inclusive et à la dimension européenne de l'enseignement

Journal officiel de l'Union européenne du 7 juin 2018

Cette recommandation dispose que les États membres devraient en particulier mettre en place une éducation inclusive par :

- la promotion d'une éducation inclusive pour tous les apprenants, notamment en leur dispensant un enseignement de qualité dès la petite enfance et tout au long de la vie ; en fournissant l'appui nécessaire à tous les apprenants en fonction de leurs besoins particuliers, y compris à ceux qui sont issus de milieux socioéconomiques défavorisés ou issus de l'immigration, à ceux qui ont des besoins spécifiques et aux apprenants les plus doués ; en facilitant la transition entre les différents parcours et les différents niveaux d'éducation et en permettant l'apport d'une orientation scolaire et professionnelle adaptée ;
- l'utilisation à bon escient, sur une base volontaire, de l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive, afin de mettre en œuvre et de suivre des stratégies inclusives efficaces dans les systèmes d'éducation.

[Consulter la recommandation](#) [2]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/recommandation-du-conseil-de-lunion-europ%C3%A9enne-relative-%C3%A0-la-promotion-de-valeurs-communes-%C3%A0>

[2] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.C_.2018.195.01.0001.01.FRA&toc=OJ:C:2018:195:TOC